

RÈGLEMENT ORGANISATION 2016

GRILLE DES PRIX (R.G CI-DESSOUS)

Trophée des Présidents de clubs

100€ à la gagne pour le club du Président Gagnant l'épreuve M.
Et une pluie de cadeaux pour tous !

ARBITRAGE

L'ensemble des épreuves sont soumises aux règles d'arbitrage de la réglementation sportive de la FFTRI.

REGLEMENT DES EPREUVES

Réglementation basée sur le cahier des charges de la FFTRI. Le port du casque est obligatoire ainsi que la combinaison isotherme si l'eau est inférieure à 16° et interdite si supérieur à 24°. Annulation de la natation chez les Kid's si la température de l'eau est inférieure à 16°.

Les coureurs doivent respecter le code de la route.

Toutes nos épreuves sont limitées à 220 participants sauf le Triathlon Kid's (150 enfants). Nous vous encourageons donc à vous inscrire le plus tôt possible.

Pour l'épreuve M (NO Drafting Course en peloton interdit) guidon avec prolongateur autorisé mais conforme à la RG FFTRI.

Toute inscription prise le jour de l'épreuve sera majorée de 10€ pour toutes les catégories sauf pour les Mini poussins au Benjamins.

En cas de non-participation aux épreuves ou d'annulation des épreuves, les triathlètes ne pourront pas prétendre à un éventuel remboursement.

Pour les épreuves S, XS et Kid's (Drafting Course en peloton autorisé) guidon avec prolongateur autorisé mais conforme à la RG FFTRI (ne doit pas dépasser les cocottes de freins).

(Triathlon durable respecter l'environnement)

Pour toutes les catégories chaque jeune triathlète doit être en possession de :

- Son propre vélo en parfait état de fonctionnement (**VTT, VTC, Vélo de course**)
- Un casque dont le port est obligatoire,
- Un maillot (Tee-shirt), pas de torse nu, **pour les relais le même tee-shirt ou tenue**
- Un maillot de bain, les caleçons sont interdits.
- Le dossard épinglé au dos du maillot ou sur bandeau au tour de la taille,

L'ORGANISATION FOURNIRA :

- Le dossard
- Chronométrage
- Ravitaillement.
- Un cadeau

Temps limite de l'épreuve : 2h00 pour les distances XS et 3h15 pour le triathlon distance M.

Les médecins attachés à l'épreuve pourront suspendre tout concurrent pour raison médicale.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent.

Le dossard est épinglé au dos du maillot pour la partie vélo et à l'avant du maillot pour la partie course à pied.

La ceinture porte dossard est autorisée.

L'organisation utilise des puces "Champion chip" pour le chronométrage. Un concurrent n'empruntant pas les sas de chronométrage ne pourra pas être classé.

Toute puce non récupérée sera facturée 50 €.

Les moyens de sécurité mis à la disposition des triathlètes sont les suivants : Le SAMU, Infirmière, une équipe de la protection civile, maîtres-nageurs sauveteurs et B.N.S.S.A, l'assistance des sapeurs-pompiers, la présence de la police et de la police municipale, ASM85 sur la partie cyclisme.

Pour les relais le même tee-shirt ou tenue.

ASSURANCES/RESPONSABILITE

Tous les concurrents et l'organisation sont couverts en responsabilité civile par l'assurance de la FFTRI.

Tous les concurrents certifient avoir été informés de l'intérêt à souscrire une assurance individuelle accident lors de la signature de leur licence 2016.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité :

- en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route,
- en cas de défaillance consécutive à un mauvais état de santé,
- en cas de non-respect des consignes de sécurité,
- en cas de perte, de vol, de dégradation du matériel.

Chaque concurrent s'engage à ne chercher en aucun cas, dans le présent et dans l'avenir, la responsabilité des organisateurs en cas de perte, vols, dégradation de matériel ou suite à un accident durant l'épreuve voire une maladie relative à celle-ci.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et je m'engage à en respecter les clauses et accepter toutes les décisions du Comité d'Organisation et ou de la Fédération Française de Triathlon.

❖ Et je m'engage également à ne rechercher en aucun cas dans le présent ou dans l'avenir la responsabilité des organisateurs en cas de perte, vol, dégradation, de mon matériel ou suite à un accident durant l'épreuve voire maladie relative à cette épreuve.

TOUT PARTICIPANT À L'EPREUVE ACCEPTE PAR SON INSCRIPTION AU TRIATHLON LE REGLEMENT TEL QUE LA FFTRI LA DEFINI.

Informations : Tout dossier nous parvenant incomplet ne sera pas pris en considération par l'organisation. Le jour de l'épreuve n'oubliez pas votre licence et une pièce d'identité pour le retrait du dossard.

DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser l'image des participants à des fins de promotion du triathlon sauf si vous nous signalé par écrit avant l'épreuve.

L'appartenance à une catégorie d'âges est déterminée en fonction de l'âge que l'intéressé(e) atteint entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année civile en cour (cf page 11 lien ci-dessous)
<http://www.fftri.com/files/pdf/20131030%20RGF%202013-2014.pdf>

GRILLE DES PRIX ET SON REGLEMENT
« DISTANCE M 2016 »

REGLEMENT :

Grille de prix toutes les catégories confondues sur la Distance M individuel.
Les primes en € seront données le jour J, après vérification et validation du classement par les arbitres de la FFTRI, les primes non réclamées seront acquises à l'organisation.

PRIX ET RECOMPENSES

1. Généralités

L'organisateur décide librement des montants et de la répartition des prix et/ou récompenses qu'il distribue sur son épreuve. Tous les athlètes inscrits sur une course ont accès à la grille de prix associée, sans possibilité de la réserver à une catégorie d'athlètes.

Les prix versés par l'organisateur sont remis aux concurrents récompensés. Dans le cas d'une procédure disciplinaire suite à contrôle anti-dopage, l'organisateur verse les prix après réception des résultats de ladite procédure.

Les adhérents Français, et conformément aux Code General des Impôts, les primes versées par les organisateurs (revenus de source française) a des personnes domiciliées en France sont soumises a une imposition et se doivent obligatoirement de déclarer la somme dans leurs revenus sur leurs feuilles d'impositions.

L'organisateur ne sera pas soumis à charge social.

Les adhérents de Fédérations Etrangères (reconnues par l'International Triathlon Union/I.T.U.) ayant accès aux épreuves F.F.TRI. ont droit aux mêmes prix que les adhérents de la F.F.TRI.

Conformément aux articles 182 A et 182 B du Code General des Impôts, les primes versées par les organisateurs (revenus de source française) a des personnes domiciliées ou établies hors de France sont soumises une retenue à la source de 15%, versée à la recette des Impôts du lieu du domicile ou du siège de la partie versante au plus tard le 15 du mois suivant. Le paiement doit être accompagné de la déclaration n°2494 produite en double exemplaire (imprime téléchargeable sur le site du Ministère des Finances <http://www.impots.gouv.fr> ou disponible sur http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire_6731/fichedescriptiveformulaire_6731.pdf ou encore simple demande auprès de la F.F.TRI.).

2. Remise des récompenses

Le concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée.

Il doit pour recevoir son prix revêtir la tenue officielle de son club ou sa tenue de ville pour un non licencié, tenue correcte exigée (Interdit ; maillot de bain, pied nu, torse nu).

TROPHEE DES PRESIDENTS DE CLUB

100€ à la gagne pour le club du Président Gagnant l'épreuve M.

DISTANCE M Homme et Femme (prime sous réserve de 200 inscrits sur le CD)					
1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème au 10ème
100	80	50	30	20	10

OPERATION FEMININE 2016

Les femmes, qui représentent déjà 30 % des effectifs en Vendée, sont également invitées à essayer ce sport. Ainsi, pour les participantes au triathlon aux féminins d'Olonne-sur-mer, une licence sera offerte (part financière

FFTRI) dans l'un des 11 clubs vendéens de leurs choix.

Offre valable à toutes les femmes qui n'ont jamais été licenciées à la FFTRI.